

Station de la Tremblade

La Tremblade, le 3 Novembre 1988

Mus du Loup, boite postale 133, 17390 La Tremblade Tél 46 36 18 41

Conseil Régional de la Charente- Maritime Affaires Juridiques et Domaniales

17 003 LA ROCHELLE

528/88/C.S.R.U.

OBJET : Avis sur la concession du port de la Perrotine à la commune de St Georges D'Oléron.

Au vu du dossier qui nous est transmis, nous émettons un avis favorable sous réserve que toutes les dispositions veillant à éviter les pollutions du milieu marin soient intégralement et strictement suivies par l'organisme concessionnaire. Il s'agit notamment des interdictions de rejets de déchets, d'hydrocarbures, l'entreposage de polluants. Les récipients et installations prévues pour le recueil de ces divers produits devront être vidés régulièrement.

Par ailleurs il nous parait indispensable de prévoir des installations sanitaires fonctionnelles et suffisantes.

Le Chef de District C.S.R.U. Daniel MASSON.

Copies : dossier chrono